



# Assemblée générale

Distr. limitée  
27 septembre 2011  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Dix-huitième session

Point 3 de l'ordre du jour

### Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

#### **Cuba: amendements aux amendements au projet de résolution A/HRC/18/L.13 publiés sous la cote A/HRC/18/L.33**

##### **1. Paragraphe 1**

*Remplacer* la proposition de nouveau paragraphe par

*Déclare* que la démocratie comprend le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, qu'elle est une valeur universelle fondée sur la volonté librement exprimée du peuple, lequel détermine le système politique, économique, social et culturel qui sera le sien, et sur sa pleine participation à tous les aspects de la vie de la société, et réaffirme que la primauté du droit doit faire l'objet d'une adhésion et d'une application universelles au niveau tant national qu'international;

##### **2. Paragraphe 2**

*Remplacer* la proposition de nouveau paragraphe par

*Réaffirme* la Déclaration universelle des droits de l'homme, en particulier le principe selon lequel la volonté du peuple, exprimée par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics, ainsi que le droit de choisir librement des représentants par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote;

##### **3. Paragraphe 3**

*Remplacer* la proposition de nouvel alinéa par

De soutenir le renforcement et la promotion de la démocratie, du développement et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde entier;

---